

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 12 - 06

Séance du 14 décembre 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 28
Représentés : 4
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE
Amandine, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC
Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille,
ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,
GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques,
MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE
Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

BUDGET PRIMITIF

PORTS

EXERCICE 2022

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le
Maire)

Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN
(procuration à Monsieur Louis FERRARA), Astrid MANOUKIAN
(procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Christian PEYRARD
(procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Madame Laura GENEVOIS

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur Pierre LUCIANO

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20211214-DEL20211206-BF
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget des Ports des Lecques et de la Madrague, pour l'exercice 2022, s'est tenu lors du Conseil Municipal du 16 novembre dernier, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le projet de Budget Primitif des Ports des Lecques et de la Madrague – exercice 2022 – a été soumis aux Conseils Portuaires dans le cadre de la séance du 1er décembre 2021,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des Conseils Portuaires en date du 1er décembre 2021,

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 2 décembre 2021, sur le projet de Budget Primitif des Ports des Lecques et de la Madrague - Exercice 2022,

(Membres présents : Monsieur le Maire, Messieurs Pierre LUCIANO, Louis FERRARA, Yannick GUEGUEN, Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN, Helen ETCHANCHU)

(Monsieur Dominique OLIVIER)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 302 800,00 €

Section d'Exploitation	755 500,00 €
Section d'Investissement	547 300,00 €

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

6 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

(Madame Béatrice AIELLO)

1 ABSTENTION (Monsieur Dominique OLIVIER)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2022, à la somme de 1 302 800,00 €

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20211214-DEL20211206-BF
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021